ESSAI SUR FONTARABIE

ET LES DIFFÉRENDS DE CETTE VILLE AVEC LE LABOURD

DU XVe AU XVIIIe SIÈCLE

PAR

Théodoric LEGRAND

Élève de l'École des Hautes-Études.

INTRODUCTION. — OUVRAGES CONSULTÉS

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE INTÉRIEURE

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION MUNICIPALE

L'absence de documents ne permet guère de connaître d'une façon précise l'organisation municipale de Fontarabie avant 1530. — Ordonnances municipales confirmées par Charles-Quint en 1531. A part quelques modifications, elles restent en vigueur jusqu'au 1er janvier 1848.

Composition du conseil communal : nom et nombre des magistrats municipaux. Mode d'élection et condition d'éligibilité. Substituts. Sessions du Conseil : lieu et date des séances, règlement intérieur. Procès-verbaux : les « libros de actas ». — Rôle particulier de chacun des magistrats : alcaldes, prévôt, jurats majeurs et mineurs, procureur syndic et secrétaire, « guardamontes » et majordome boursier.

CHAPITRE II

ORGANISATION MILITAIRE

Rien de précis avant le xvre siècle. Dès 4512, il y a à Fontarabie un « alcaide » ou « capitan general ». Il est, à la fois, gouverneur de la ville et commandant en chef des troupes de Guipuzcoa. A la fin du xvre siècle et surtout au xvre, le capitaine général réside souvent à Saint-Sébastien; il peut être, en même temps, vice-roi de Navarre ou corregidor de Guipuzcoa. Au xvrre siècle, son lieutenant qui le remplace à Fontarabie prend le titre de « gobernador ». Organisation de la garnison. Rôle judiciaire de l' « alcaide ».

CHAPITRE III

ORGANISATION MARITIME ET COMMERCIALE

La Confrérie de Saint-Pierre (Cofradia de San Pedro); son organisation et son rôle d'après les statuts de 1566. — Organisation commerciale de Fontarabie; ses prétentions à demeurer seul port dans la baie du Figuier; différends à ce sujet avec Irun et Hendaye. Règlement du Port.

DEUXIÈME PARTIE DIFFÉRENDS AVEC LE LABOURD

CHAPITRE PREMIER

XVe SIÈCLE

Difficulté de dégager le rôle particulier de Fontarabie dans les relations qu'eut la province de Guipuzcoa avec le Labourd avant le xv^e siècle. Fondation de Hendaye vers 1430 ou 1440. En 1445, construction d'une tour sur l'extrême rive française. Protestations des « Ondarbiarres ». Mandement de Henri IV de Castille (28 septembre 1458). — Démêlés sanglants sur la Bidassoa. En novembre ou décembre 1458, réunion de commissaires royaux : toutes les terres recouvertes par le fleuve, d'Endarlatza au cap Figuier, appartiennent au roi de Castille. —Entrevue de Louis XI et de Henri IV à Hendaye, en 1463. — Siège de Fontarabie (1476).

CHAPITRE II

XVIe SIECLE

En juillet 1509, attaque d'une caravane marchande par une bande de pillards labourtins dans la vallée de la Bidassoa. Protestations inutiles des « Ondarbiarres ». Entrevue du Corregidor de Guipuzcoa et du Sénéchal des Landes. Nomination de commissaires. Sentence de Saint Jean-de-Luz (avril 1510): Hendayais et « Ondarbiarres » peuvent librement disposer du fleuve; mais les Hendayais ne doivent pas se servir d'embarcations à quille. Protestations des Hendayais : nomination de nouveaux commissaires (janvier 1511); ils délibèrent sans résultat la première année; puis demeurent à la frontière comme juges arbitres jusqu'en 1518. Nouvelle commission (1518). Conférence de Montpellier (1519). Commission de 1520. — Guerre de Navarre et prise de Fontarabie (1521). Bataille de San Marcial (1522). Reprise de Fontarabie (1524). Nouveaux différends : mandement de Charles-Quint (1527). Conflits entre les communes labourtines et Fontarabie au sujet des nasses de Santiago et de Béhobie (1531-1574). Henri II ordonne une enquête (1579). Le siècle se termine sans que rien soit réglé.

CHAPITRE III

XVII^e SIÈCLE

Enquête du Premier Président de Bordeaux (1609). Nouveaux différends : un meurtrier espagnol est arrêté sur territoire français par le prévôt de Fontarabie (janvier 1617); c'est l'origine de conflits qui durent plus de trois ans (janvier 1617-novembre 1620). — Guerre sur la frontière basque : siège de Fontarabie (août-septembre 1638). Paix des Pyrénées (1639) : la nomination de commissaires y est décidée. Nomination des commissaires français (septembre 1662) et des commissaires espagnols (octobre 1662). Relation détaillée de leurs délibérations (décembre 1662-janvier 1666) : sentence des commissaires espagnols, D. Joseph Romeu de Ferrer et D. Francisco Henriquez de Ablitas (31 août 1663), confirmant la sentence de 1510. Construction du fort de Hendaye et établissement de la garnison (avril-juillet 1664). Départ des commissaires espagnols (janvierfévrier 1666). Sentence des commissaires français, Henri d'Artagnan et l'abbé de Saint-Martin Barès, accordant aux Labourtins l'usage et la propriété de la moitié de la Bidassoa (26 février 1667); elle est confirmée par Louis XIV, le 25 janvier 1668. Nouveaux différends (1669-1680). En 1680, préparatifs de guerre des Francais: émoi de la Province qui, aux juntes de Saint-Sébastien, exclut Fontarabie de la Hermandad (mai 1680); intervention de Charles II, qui réintègre Fontarabie dans la Hermandad (octobre 1681). Convention de Madrid (19 oct. 1685); elle ramène la paix sur la frontière.

CHAPITRE IV

XVIIIe SIECLE

Siège de Fontarabie (1719). Différends entre Fontarabie et Biriatou (1725) et la maison d'Urtubie (1734-1737). Nomination de commissaires espagnol et français (août 1737). Délibérations infructueuses (octobre 1737-février 1738). Convention entre Biriatou et Fontarabie (1747). Conflits entre Hendaye, Irun et Fontarabie, au sujet des nasses de Santiago et de Béhobie (1769-1775). — Conclusion.

PIECES JUSTIFICATIVES

